

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL ASSUMANT LA FONCTION DE DIRECTEUR DE PROJET DU PDI3 AU SEIN D'ADPI-RDC

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République démocratique du Congo (RDC), d'une superficie de 2 345 410 km² et d'une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée de ressources abondantes, notamment énergétiques, avec un potentiel hydroélectrique estimé à 100 000 MW. Cependant, elle souffre d'un grave déficit énergétique, avec seulement 21,5 % de sa population ayant accès à l'électricité.

L'Etat souhaite réduire significativement ce déficit, notamment à travers l'aménagement du site d'Inga, dont les chutes situées sur le fleuve Congo recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 44.000 MW, soit plus de 40 % du potentiel hydroélectrique total du pays.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contiguës au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1 424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase Inga 3, première du projet Grand Inga, est en cours de définition et pourra être développée avec une puissance allant de 3 à 11 GW. La RDC a pris l'option de réaliser ce projet en Partenariat Public-Privé (PPP).

L'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC) a été créée pour assurer la promotion, le développement et la mise en œuvre effective du Grand Inga. L'ADPI-RDC est dirigée par un Directeur Général assisté de deux Directeurs généraux adjoints.

L'État congolais reconnaît pleinement le potentiel de Grand Inga en tant que catalyseur du développement socio-économique et s'engage à aller de l'avant avec le développement de ce projet par une approche programme. C'est dans cette optique de développement socio-économique basé sur les ressources renouvelables que le Gouvernement de la RDC, avec l'appui de la Banque mondiale, a initié le Programme de développement Inga 3, en abrégé PDI3.

Ce programme, d'un montant global de USD un (1) milliard dont 250 millions dans sa première phase, est une stratégie de développement mise en place pour préparer le pays et ses habitants au projet Inga 3 à travers l'amélioration des services de base, le renforcement

des capacités et le développement d'un corridor économique ; ainsi que la préparation du projet Inga 3 pour sa bonne mise en œuvre.

D'une durée de dix (10) ans dont cinq (5) dans sa première phase, le PDI3, dont la mise en œuvre est assurée par l'ADPI-RDC, est constitué des composantes suivantes :

– **Pilier 1 : Préparer le projet Inga 3 pour le pays**

- **Sous-pilier 1.a : Préparation d'Inga 3**

- Composante 1a.1 : Conclusion du processus d'évaluation des options et finalisation des études (no regret studies)
- Composante 1a.2 : Communication et établissement des partenariats
- Composante 1a.3 : Renforcement des capacités ADPI-RDC pour le développement d'Inga 3 et du programme Inga au sens large
- **Sous-pilier 1.b** : Coordination du programme et gestion du projet (Exploitation, fonctionnement, équipement, etc.)

– **Pilier 2 : Préparer le pays pour le projet**

- **Sous-pilier 2.a : Développement communautaire ADPI-RDC**

- **Composante 2a.1:** Amélioration de l'accès à des infrastructures socio-économiques de base résilientes : Eau et Electricité (et l'éducation et la santé dans la prochaine phase)
- **Composante 2a.2** : Amélioration de la connectivité locale par la modernisation de +/- 1.000 Km de routes rurales de desserte et de liaison
- **Composante 2a.3** : Fourniture de services de prévention et de lutte contre les violences sexistes au niveau communautaire
- **Composante 2a.4** : Renforcement de la gouvernance locale (sensibilisation au climat et responsabilité sociale) et fourniture d'une plateforme pour un comité consultatif multisectoriel au niveau provincial
- **Composante 2a.5:** Appui aux capacités institutionnelles de prestation de services, y compris les coûts opérationnels de la mise en œuvre du sous-pilier

- **Sous-pilier 2.b : Corridor de croissance d'Inga**

- Composante 2b.1: Exploration minière et renforcement des capacités des institutions de surveillance
- **Sous-composante 2b.1a** : Amélioration des connaissances géologiques du Kongo Central
- **Sous-composante 2b.1b** : Renforcement des capacités

- Composante 2b.2 : Etudes préparatoires pour la promotion de la croissance le long du Corridor d'Inga
 - ✓ **Sous-composante 2b.2a** : Amélioration de l'environnement des affaires en vue de la transformation industrielle
 - ✓ **Sous-composante 2b.2b** : Aménagement du territoire le long du corridor de croissance d'Inga
 - ✓ **Sous-composante 2b.2c** : Electrification grâce à des solutions d'énergie renouvelable distribuée et résilientes au climat le long du corridor de croissance d'Inga et des lignes de transport d'électricité Inga-Kolwezi et Inga-Bunia prévues dans le cadre du Pacte M300
- **Sous-pilier 2.c** : Renforcer les compétences de la main-d'œuvre congolaise adaptées au marché
 - Composante 2c.1: Amélioration de l'accès à un enseignement et à une formation technique et professionnelle de qualité dans la province du Kongo-Central en appuyant certains établissements d'enseignement secondaire technique et antennes de l'INPP
 - Composante 2c.2 : Renforcer les compétences supérieures dans les secteurs liés à l'énergie
 - Composante 2c.3 : Mener des études visant à éclairer une stratégie de développement des compétences échelonnée à l'échelle du pays pour répondre aux besoins du programme hydroélectrique d'Inga.

ADPI-RDC a créé, en son sein, une Direction de Coordination du Projet pour la mise en œuvre du PDI3. Pour l'animation de cette Direction et la supervision de l'équipe de coordination du PDI3, ADPI-RDC lance le recrutement d'un consultant chargé d'assumer les fonctions de Directeur de Projet.

Les présents termes de références (TDR) sont élaborés pour servir de support au recrutement du Consultant individuel assumant cette fonction.

2. RESPONSABILITES DU POSTE

Le (la) Directeur (trice) de projet travaille sous la supervision du Directeur Général d'ADPI-RDC. Il (elle) est responsable de la coordination et du suivi global des activités de mise en œuvre du PDI3, conformément aux objectifs du programme aux accords juridiques et le manuel de mise en œuvre du projet (MEP). Il/elle supervise l'équipe de projet, rend compte au Directeur Général et collabore avec les autres départements de l'ADPI-RDC, ainsi qu'avec les points focaux désignés par d'autres parties du Gouvernement qui jouent un rôle dans la mise en œuvre du PDI3.

Il/elle sera responsable de tâches suivantes :

Planification, budgétisation et suivi

- Superviser la préparation et l'élaboration, avec l'équipe du PDI3, en collaboration avec la direction de l'ADPI-RDC et les points focaux désignés, du Plan de Travail et Budget Annuel des activités du PDI3 en vue de son approbation par les comités techniques et de pilotage et de sa non-objection par la Banque mondiale,
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Travail et Budget Annuel des activités du PDI3 et analyser les écarts éventuels ;
- Superviser l'élaboration des rapports périodiques d'avancement des projets sur les plans administratif, technique, financier, environnemental et social à l'attention du gouvernement, de la Direction générale d'ADPI-RDC et des parties prenantes concernées ; y compris ceux exigés par les accords de financement de la Banque mondiale
- Veiller au respect des indicateurs de performances et de résultats et le cas échéant, initier et mettre en œuvre les mesures correctrices nécessaires sur la base des évaluations de performance.

Assurance qualité

- Effectuer une revue qualité de tous les termes de référence des activités et des livrables connexes à financer dans le cadre de l'I3DP en coordination avec les experts respectifs.
- Assurer la pleine conformité des activités de mise en œuvre avec les règles, règlements et politiques du PDI3, y compris ceux énoncés dans le manuel de mise en œuvre du projet ;
- S'assurer du respect des politiques et procédures de la Banque mondiale, notamment en matières fiduciaires, environnementales et sociales ;
- Initier et superviser (i) les audits techniques nécessaires (ii) les audits internes portant sur le respect des procédures au sein de la structure ; (iii) les audits externes relatifs à la gestion globale de la structure et veiller à la mise en œuvre le cas échéant faire appliquer des recommandations correctrices formulées par lesdits audits et les missions de supervision des partenaires techniques et financiers.

Coordination des activités

- Coordonner les processus administratifs nécessaires à la mise en œuvre du projet et maintenir un canal de communication ouvert entre l'ADPI-RDC et la Banque mondiale pour s'assurer que les processus, y compris l'examen des TDR, les demandes de non-objection et les rapports requis, sont menés en temps opportun et de manière efficace ;
- Travailler avec la Direction d'ADPI-RDC pour relever les défis et fournir les informations nécessaires et pertinentes pour une mise en œuvre réussie du PDI3 ;
- Superviser et s'assurer de la conformité des activités de passation des marchés avec les dispositions du Règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale ;

- Assurer le respect des politiques de gestion financière, des contrôles internes et des normes de reporting de la Banque Mondiale;
- Veiller au respect du cadre environnemental et social de la Banque mondiale dans la planification et la mise en œuvre des activités du PDI3;
- Autoriser les paiements dans les limites des pouvoirs délégués, en veillant au respect des contrôles internes et des dispositions budgétaires;
- Promouvoir le respect des normes anti-corruption et éthique
- Superviser la mise en œuvre des activités sur le terrain et s'assurer que les bénéficiaires respectent les délais et les standards de qualité, tout en garantissant que le personnel du projet assure un accompagnement efficace et structuré.

Gestion du personnel du programme

- Assurer la supervision, motivation, et le soutien de l'ECP du PDI3 ;
- Organiser l'évaluation du personnel sous sa supervision, en collaboration avec la Direction Générale;
- Superviser l'élaboration et suivre la mise en œuvre des plans de formation et de renforcement des capacités pour le personnel.
- Travailler avec la direction de l'ADPI pour garantir un environnement d'autorisation clair et efficace pour le personnel du programme et relever les défis pour l'attention de la Direction générale si nécessaire.

Autres

- Exécuter toute autre tâche liée à la mise en œuvre du PDI3 et cohérente avec le MEP tel qu'assigné par le Directeur Général

3. LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Le (la) Directeur (trice) de projet élaborera en format papier et électronique à l'intention de l'ADPI-RDC et de la Banque Mondiale les rapports ci-après :

N°	LIBELLE DU LIVRABLE ET SON CONTENU	DELAI MAXIMAL
1	Etat récapitulatif des activités du mois	Au plus tard le 5 ^{ème} jour du mois suivant
2	Rapport trimestriel sur les progrès et recommandations présentant une synthèse des réalisations du trimestre en lien avec le chronogramme des projets sous sa gestion et les résultats prévus par ce chronogramme ainsi que les commentaires pertinents sur les écarts constatés et les	Au plus tard le 15 ^{ème} jour suivant la fin du trimestre concerné

N°	LIBELLE DU LIVRABLE ET SON CONTENU	DELAI MAXIMAL
	dispositions correctives requises	
3	Rapports de mission et de participation aux réunions, conférences et ateliers	Au plus tard le 7 ^{ème} jour suivant la fin d'événement concerné
4	Tableau de suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de revue et de supervision des bailleurs de fonds	A la fin de chaque mission
5	Diverses notes de travail	Selon besoin
6	Rapport de fin de contrat	Au plus tard 45 jours après l'expiration du contrat

4. NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

Le (la) Directeur (trice) de projet s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.

Le (la) Directeur (trice) de projet travaillera sous la supervision du Directeur General de l'ADPI.

Il (elle) sera évalué(e) par le Directeur General de l'ADPI sur la base d'indicateurs précis et mesurables (KPIs). Ces indicateurs engloberont à la fois des aspects quantitatifs (chiffres, pourcentages) et qualitatifs (qualité, management) incluant des indicateurs opérationnels, managériaux et de participation au projet. Les critères de performance seront repris dans les annexes du contrat.

L'évaluation est annuelle et vise à mesurer la performance du Directeur dans le cadre de la mise en œuvre du PDI3.

5. LIEU, DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le poste est basé à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, avec possibilité des voyages à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La durée de la mission est de douze (12) mois renouvelables en fonction de l'évaluation jugée satisfaisante de sa performance et des besoins du programme.

6. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+5 en Ingénierie, Économie, Droit, Génie électrique, ou autres sciences appliquées équivalentes délivré par une institution d'Enseignement Supérieur et Universitaire dûment reconnue ;
- Justifier d' au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle à un poste de direction, y compris dans des projets financés par la Banque mondiale, avec au moins 5 ans d'expérience en gestion administrative et opérationnelle des projets et programmes des infrastructure (électricité, eau, hydroélectricité) d'envergure similaire a cela du PDI3, d'au moins 25 millions de dollars américains
 - Avoir géré un projet de plus de cent (100) millions de Dollars américains est un atout.
 - Une expérience dans des la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds internationaux en RDC constitue un atout.
- Expérience de la gestion d'une équipe multidisciplinaire et de l'obtention de résultats sous la pression du temps ;
- Avoir une excellente maîtrise du français, avec d'excellentes aptitudes en communication et en rédaction ainsi qu'un anglais de niveau opérationnel ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement politique et administratif de la République Démocratique du Congo.
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques modernes, tels que Microsoft Office, et une expérience dans l'élaboration de présentations, de rapports et de briefings clairs et concis ;
- Avoir fait preuve d'intégrité professionnelle et d'une bonne gestion dans des projets antérieurs financés par des Bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale.

7. METHODE DE SELECTION

Le processus de passation des marchés sera mené selon la méthode de sélection des consultants individuels par voie de concours ouvert, conformément au Règlement sur les marchés publics de la Banque mondiale pour 2025.